

## L'ÉTUDE EN 4 ÉTAPES

Vous souhaitez vendre votre terrain ? Depuis l'entrée en vigueur de la loi ELAN, vous devez procéder à une **étude de sol géotechnique (G1)**. Réalisée par un professionnel, celle-ci fait l'objet d'un rapport joint au compromis de vente.



[www.certysol-paca.pro](http://www.certysol-paca.pro)

27 boulevard de l'Ariane - 06300 Nice

contact@certysol-paca.pro • 04 23 16 06 00